

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit novembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de Mr le Maire, Christian Ruault.

Présents : Mmes Bonnier V., Brault-Louvet M., Desfete C. Desveaux K, Gazeau E Labory S., Pichonneau P., MM Mr Bossis D., Hardouin A.N. Lechat A. ; Moreau C. ; Mr Moreau J. ; Pecquery C.

Absents excusés : Mr Courais P.

Procuration : Mr Courais P a donné procuration à Mr Ruault Christian.

Secrétaire : Mr Pecquery C.

Date de la convocation :	26/10/2022
Date d'affichage :	26/10/2022
Nombre de conseillers :	13

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 OCTOBRE 2022

Le procès-verbal du 11 octobre 2022 est validé à l'unanimité.

DELIBERATION VENTE D'UN CHEMIN

A la charge de M et Mme MEME : frais de notaire et de géomètre suite au courrier du 16/02/2022

Décision du conseil : DCM 2022-036

Rétrocession d'un chemin de 240m² au lieu dit : « la Papotière » à Monsieur et Madame MEME propriétaire joignant à l'Euro symbolique.

Le Conseil Municipal réuni délibère et donne son accord à l'unanimité pour la vente du chemin à l'Euro symbolique.

DELIBERATION SUR LES TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

Après plus de 10 ans sans changement de tarification pour la location de la salle communale des loisirs et des différentes salles de la commune. Le conseil municipal a pris la décision d'une hausse des tarifs au vu de l'augmentation de l'énergie et des différentes charges nécessitant le bon accueil des usagers.

Décision du conseil : DCM 2022-037

Le Conseil Municipal après débat délibère à l'unanimité les nouveaux tarifs de location des différentes salles communales. Ces nouveaux tarifs prendront effet au 1^{er} janvier 2023.

salle des loisirs

Associations communales		
Salle complète	Entrée/bar	Vin d'honneur
Chèque de caution de 100€ annuel		
Nouveau tarif	Nouveau tarif	Nouveau tarif
1 jour	120	Gratuit

2 jours consécutifs	185	Gratuit
Usagers de la commune		
<i>Chèque de caution 800€</i>		
	<i>Salle complète</i>	
	Nouveau tarif	
1 jour	170	
2 jours consécutifs	230	
Usagers hors commune		
<i>Chèque de caution de 800€</i>		
	<i>Salle complète</i>	
	Nouveau tarif	
1 jour	350	
2 jours consécutifs	400	

Salle d'Etiau	Chèque de caution 200€
	Commune
1 jour	50
2 jours consécutifs	100

Salle des sports	Chèque de caution 200€
	Entrée/bar
1 jour	100
Salle pour dépannage	

DELIBERATION SUR L'ACHAT D'UN CAMION

Deux devis ont été présentés :

1 - Véhicule avec un kilométrage de 200kms mis en service en octobre 2022 pour un montant de 33000 € HT et une garantie de deux ans.

2- Véhicule avec un kilométrage de 40000 kms mis en service en 2019 pour un montant de 27900 € HT et une garantie d'un an.

Décision du conseil : DCM 2022-038

Le Conseil Municipal après débat délibère l'achat d'un camion.

Monsieur Courais Pascal salarié de l'entreprise AYROLLE ne participe pas au vote.

Le camion précédent étant accidenté et hors d'usage, l'achat d'un camion en urgence est nécessaire. Deux propositions ont été faites par le garage AYROLLE.

Le conseil retient un camion d'octobre 2022 ayant parcouru 200km pour la somme de 33000€ HT.

DELIBERATION BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin communal est en cours de réalisation, un devis a été reçu de la part de Loire Impression pour un montant de 2800€ pour 620 exemplaires. Le bulletin sera distribué début janvier.

Décision du conseil : DCM 2022-039

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité de retenir le devis présenté par Loire Impression.

620 exemplaires de 32 pages pour un montant de 2800€ TTC.

